
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 9 MARS 2020

9 mars 2020

Le 9 mars 2020, le conseil départemental s'est réuni en commission permanente. Ce communiqué rassemble les subventions étudiées les plus représentatives de cette commission : prix du 8 mars, conférence des financeurs, appel à projets « vacances en famille », pont Gustave Tournier, adhésions à CLER Réseau et Agribio, soutien aux agriculteurs victimes de l'épisode de grêle du 15 juin 2019 et rappel des C2T2A.

Prix du 8 mars : Et les nominés 2020 sont...

Par délibération en date du 8 janvier 2018, le Département a institué le Prix du 8 mars. Ce prix vise à accompagner des projets s'inscrivant dans l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en apportant un soutien financier à des personnes porteuses d'un projet innovant, ayant un intérêt pour le territoire ardéchois et qui répondent au critère premier énoncé ci-dessus : favoriser l'égalité femmes-hommes.

Principe inscrit au cœur de notre République depuis la réforme constitutionnelle de 1999, complétée en 2008, la parité est un combat au long cours. D'abord limité au champ politique, le principe de parité s'étend aujourd'hui aux sphères professionnelles et sociales comme l'entreprise, la fonction publique, l'université, les organismes consulaires, les autorités administratives et les collectivités territoriales.

Si nous pourrions être tenté-e-s de croire qu'aujourd'hui la parité est définitivement en marche et que le temps suffira, force est de constater que malgré les lois dites de parité, les hommes restent largement majoritaires : 88% des communes de France sont par exemple aujourd'hui dirigées par des hommes (83,5 % en Ardèche).

Les obstacles pour l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités tiennent autant aux représentations collectives qu'aux modes d'organisation des collectivités : entreprises, administration, État... Des politiques sont mises en œuvre pour s'assurer que l'égalité se manifeste dans le quotidien de nos concitoyens. La Loi a permis en 2015 qu'au sein de la collectivité départementale, la parité des élus soit mise en place lors de la dernière élection de mars. Ainsi, en Ardèche 17 femmes siègent au sein de l'assemblée départementale contre 2 lors de la dernière mandature.

4 DOSSIERS DÉPOSÉS

Les associations dont le siège est situé en Ardèche avaient jusqu'au 14 février pour faire acte de candidature. **4 dossiers ont été déposés.**

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Le jury¹, présidé par Martine Finiels, première femme élue au Département de l'Ardèche en 2008, s'est réuni le 4 mars pour étudier les candidatures et proposer une sélection et les dotations dans le cadre d'une **enveloppe dédiée de 12 000 €**.

Le jury pouvait attribuer de 1 à 5 « Prix du 8 mars ». Il a choisi d'**attribuer deux prix du 8 mars** en se basant sur un ensemble d'items :

- intérêt du projet pour le territoire : public concerné, thématique transversale, valorisation de l'Ardèche, action pérenne
- valeurs portées par le projet : humaines, sociales, autres
- ambition du projet : élevée, faible, action inhabituelle, action participative
- prise en compte de l'égalité femmes-hommes : dans la conception, la réalisation et les attendus du projet

Ces deux prix sont attribués à des projets qui font la part belle à l'accompagnement vers l'autonomie des femmes,

- d'une part en sécurisant leur prise de responsabilité : le projet « réseau de femmes formidables » porté par Odette&Co en faveur des entrepreneures du secteur de Lamastre
- d'autre part en accompagnant leur professionnalisation et leur capacité à être « relais » auprès de leur communauté celle des gens du voyage comme le prévoit le projet porté par Amesud et son action « Voyager vers un avenir professionnel ».

Cette sélection a été validée lors de la commission permanente.

LES LAUREATS ET LES DOTATIONS

- **3 000 € au Collectif Odette&Co pour le projet « réseau de femmes formidables » et 2 000 € conditionnés**

L'avis du jury : La démarche d'Odette&Co qui vise à faciliter les rencontres entre les femmes entrepreneures du territoire (Lamastre et alentours) pour soutenir ou faire évoluer leurs activités est intéressante pour apporter à ces « entrepreneures » (souvent micro ou auto) une animation économique qui favorise à minima leur « maintien » (passage du cap des trois ans) voire leur développement. Les différentes actions qui sont prévues (journées de réflexion autour de thèmes en lien avec l'entrepreneuriat, participation du réseau à des événements stratégiques dans le but de mutualiser les forces et les investissements financiers, réalisation de portraits des femmes entrepreneures afin de communiquer autour de leurs services et de mettre en valeur les initiatives des femmes sur le territoire) sont pertinentes car elles peuvent permettre à des femmes de créer ou développer leur entreprise, de ne pas subir l'isolement, d'être dans une démarche favorisant « l'installation » et donc de rester sur le territoire de Lamastre.

En complément du dossier, le jury a souhaité que ce réseau de « femmes formidables » soit en lien avec celui des entrepreneurs et acteurs existant déjà en Ardèche : Emergeillés par l'Ardèche. La synergie ne pourra qu'être bénéfique aux réseaux « Odette ». A ce titre le prix du 8 mars intégrera le coût de l'adhésion à « Emergeillés par l'Ardèche » et une opération de médiation / communication

¹ Frédérique Marcoux, agent du Département de l'Ardèche / Julia Capel-Dunn, Secrétaire générale de la Préfecture de l'Ardèche, sous-préfète de l'arrondissement de Privas / Nathalie Exmelin, directrice du CIDFF Ardèche / Magali Naudy, capitaine sapeur-pompier volontaire / Anne Grenier, artiste

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

réunissant les entrepreneures, les membres du jury du prix du 8 mars, les élu.e.s du territoire et les acteurs économiques locaux devra être organisée afin de valoriser le « réseau de femmes formidables » (pour cela une "prime" de 2 000 € est apportée pour permettre cette mise en œuvre et sera versée sous cette condition).

- **4 100 € à Amesud pour l'action « Voyager vers un avenir professionnel »**

L'avis du jury : Ce projet qui concerne les femmes de la communauté des gens du voyage vise à les accompagner vers la professionnalisation (montée en compétence sur la dématérialisation et la gestion d'entreprise), l'emploi et ainsi leur permettre d'acquérir une indépendance financière. Ce projet offre un dispositif d'apprentissage beaucoup plus complet, avec une dimension sur mesure (le programme de formation a été co-construit avec les bénéficiaires). Même si l'aspect formation ne concerne qu'un petit groupe de femmes, la volonté d'essaimage auprès d'un public plus important qui n'assisterait **volontairement** qu'à certains modules de la formation est intéressant avec un vrai enjeu de disposer ainsi de « femmes relais dans leur communauté ».

En résumé, ce projet est innovant, s'inscrit pleinement dans l'enjeu du prix « égalité femme-homme », favorise l'autonomie pour les femmes avec une réelle visée émancipatrice dans cette action pour les femmes participantes à temps plein ou non).

Concernant les deux autres dossiers, l'un porté par l'association « **Les pouvoirs des femmes** » et qui vise à apporter aide et assistance aux femmes victimes de violences conjugales, et l'autre porté par l'association « **Hap'Arts** » dénommé « femmes enchantées » et qui ambitionne de faciliter l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle pour les femmes, le jury a souhaité souligner pour ces deux projets leur adéquation avec les attendus du prix du 8 mars, mais a constaté pour chacun d'eux **l'inaboutissement de la réflexion, qui rend fragile l'ambition et témoigne d'un besoin évident de confronter ces idées à des structures professionnelles** pour pouvoir bâtir un projet solide, argumenté et producteur de résultats.

Le jury propose d'adresser à ces deux candidats un « retour » leur permettant de développer leur réflexion pour lui donner toute chance de trouver un financement, soit dans un an via cet appel à projet, soit par une autre source de financement si cela s'avère possible.

La remise des prix aura lieu fin mars en présence des candidats, des lauréats, du jury et des lauréats des années précédentes (date exacte à définir).

Mise en œuvre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie en lien avec la conférence des financeurs

Les 3 axes forts du programme de prévention 2020 en faveur de l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants sont :

- Le programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie pour 2020 ;
- La mise en place coordonnée des 8 cafés des aidants sur le territoire ardéchois ;
- Le lancement d'un appel à projets pour le soutien des projets associatifs en faveur de l'autonomie.

Appel à projets pour le soutien des projets associatifs en faveur de l'autonomie

Depuis 2015, la collectivité a approuvé un règlement d'aide de subventions en faveur du soutien aux associations sanitaires et sociales intervenant en faveur des personnes âgées et des personnes en

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

situation du handicap. Dans une logique « autonomie » et afin de développer le partenariat entre ces associations et la collectivité, il est proposé de favoriser le soutien aux projets de ces associations. Les objectifs de l'appel à projet sont :

- d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants par des actions d'informations et de sensibilisation autour de la maladie ou du handicap;
- de faciliter la mise en œuvre d'actions de proximité portées par des associations à caractère social en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées ;
- de mener des actions en lien avec les orientations du schéma départemental d'action sociale permettant à la collectivité d'être un partenaire financier et opérationnel (communication, lisibilité, participation des équipes de territoires ...).

Appels à projets vacances en famille

Depuis 2017, le Département propose un appel à projets visant à soutenir les actions en faveur du départ en vacances des familles ardéchoises les plus précarisées et n'ayant pas accès à ce type de loisirs. Les projets sont déposés par des structures ardéchoises qui accompagnent les familles.

L'accompagnement financier du Département a ainsi contribué à la réalisation de séjours de trois jours à une semaine et à des sorties à la journée qui bénéficient chaque année à une centaine de familles ayant un quotient familial inférieur à 475.

Lors de la commission permanente, le Département a transformé cet appel à projets en aide vacances en famille, afin de pérenniser cette offre, et a en a voté le règlement.

Le Département consacre un budget de 20 000€ à ces projets. Cet appel à projets s'appuie sur le schéma des solidarités du Département.

Tournon-Tain : le pont Gustave Toursier se refait une beauté

Le Pont Gustave Toursier, situé entre Tournon-sur-Rhône et Tain-L'hermitage, est géré par le Département de l'Ardèche.

Dans le cadre de la convention pour la cession de la passerelle Marc Seguin aux communes de Tournon-sur-Rhône et Tain l'Hermitage, des travaux d'aménagement pour l'élargissement du trottoir amont sont programmés sur le pont Gustave Toursier en 2020.

Ces travaux seront effectués en même temps que la mise en place de cadre sur la poutre de rigidité.

Ces travaux ont un coût prévisionnel de 360 000 €, pris pour moitié par chaque Département concerné (Drôme et Ardèche).

Adhésion à l'association CLER Réseau pour la transition énergétique

Depuis plus de 10 ans, le CLER, réseau pour la transition énergétique, rassemble des acteurs et territoires engagés dans la transition énergétique. Le réseau et ses adhérents contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Par cette commission permanente, le Département de l'Ardèche a adhéré à ce réseau.

L'adhésion permet au Département une participation au Réseau TEPOS qui facilite, à travers des échanges et des rencontres entre ses membres, la mise en route de politiques énergétiques globales dans les territoires ruraux et de participer à l'enrichissement mutuel des connaissances et compétences des différents acteurs, issus de cultures variées.

A cette fin, les membres du réseau participent à expliciter, rendre compréhensible et valoriser la diversité des problématiques, des enjeux et des approches, qui les animent vers l'objectif de devenir un territoire à énergie positive.

L'adhésion au CLER permet de développer l'ambition du Département de l'Ardèche d'être à la pointe de la transition écologique.

Soutien aux agriculteurs victimes de l'épisode de grêle du 15 juin 2019

Lors du vote du budget primitif 2020, le Département avait approuvé le principe d'une intervention en faveur des agriculteurs victimes de l'épisode de grêle du 15 juin 2019 à hauteur de 300 000 € maximum.

La commission permanente a permis de préciser les modalités de distribution de cette aide, notamment :

- **La liste des 41 communes concernées par la grêle du 15 juin :**

Aizac, Alboussière, Vallée-d'Antraigues-Asperjoc, Beauvène, Boffres, Chalencon, Champis, Chateaubourg, Chateauneuf-de-Vernoux, Chirols, Cornas, Fabras, Genestelle, Gilhoc-sur-Ormèze, Gluiras, Glun, Issamoulenc, Jaujac, Juvinas, Laboule, Lavillatte, Mauves, Meysse, Plats, Pont-de-Labeaume, Saint-Barthélémy-Grozon, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Péray, Saint-Pierreville, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Sylvestre, Silhac, La Souche, Vals-les-Bains, Vernoux-en-Vivarais ;

- **Les types de cultures retenus :**

Arboriculture (y compris petits fruits), châtaigniers, plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

- **Les exploitations concernées :**

Exploitations ayant au moins 30% de leurs surfaces de cultures retenues dans la zone considérée comme grêlées (41 communes). Le nombre d'exploitations a été estimé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT, services de l'Etat) à 194, pouvant représenter 241 associés (sur la base des déclarations PAC 2019) ;

- **Le montant de l'aide**

Aide modulée en fonction du quotient familial du foyer bénéficiaire dans la limite d'un plafond du quotient familial fixé à 1 300 € et d'une aide maximale de 2 500 € par foyer fiscal ;

- **Le calendrier :**

Envoi des formulaires de demande d'aide après la commission permanente, date limite de réponse fixée au 3 avril 2020.

Les montants exacts des aides attribuées seront déterminés une fois le nombre de foyers bénéficiaires connu. La répartition sera proposée lors d'une prochaine commission permanente.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Agriculture : convention Agri-bio Ardèche 2020 et Contrats territoriaux de transition agricole et alimentaire (C2T2A)

Pour répondre aux défis de demain et engager l'Ardèche vers une transition écologique, le Département a décidé de rediriger une partie des moyens financiers accordés à ses partenaires (Chambre d'agriculture, Agri Bio Ardèche et Centre du Développement Agroalimentaire) sous forme de mise à disposition de moyens d'ingénierie. Les bénéficiaires, essentiellement des EPCI, signent alors avec le Département un contrat territorial de transition agricole et alimentaire (C2T2A) pour bénéficier de ces moyens.

Lors de la commission permanente, les conventions C2T2A concernant 6 EPCI (Annonay Rhône Agglo, Rhône Crussol, Beaume Drobie, ARCHE Agglo, Gorges de l'Ardèche et Pays des Vans en Cévennes) ont été approuvées.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux organismes œuvrant en faveur de l'agriculture ardéchoise, le Département a attribué à l'association Agri Bio Ardèche une subvention de 40 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions 2020 comprenant les actions en lien avec les C2T2A,

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr